

Département du GERS

\*\*\*\*\*

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



*Pays d'Armagnac*

## Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 30 novembre 2020

**Date de la convocation**  
**25/11/2020**

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>20</b>
<b>Nombre d'excusés</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>0</b>
<b>Vote</b>	
- <b>POUR</b>	<b>20</b>
- <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
- <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

07/12/2020

Et publication le

07/12/2020

Date d'affichage

07/12/2020

L'an deux mille vingt et le trente novembre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de Nogaro sous la présidence de M. Michel GABAS.

**Présents :** M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DUCLAVE Jean, TUMÉLÉRO Hélène (suppléante de DUPRONT Didier), ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, TINTANÉ Isabelle, TOUHE-RUMEAU Christian

**Excusé :** M. BOISON Maurice

**Procuration :**

A été nommé **secrétaire de séance** :  
M. Jean DUCLAVE

### **Délibération N°2 – 30/11/2020 – 8.5**

Nature de l'acte : 8.5

#### **Approbation du contrat Bourg-Centre d'Eauze**

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres approuvée par les Commissions Permanentes des 16 décembre

2016 et 19 mai 2017 vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de dispositifs qui s'appliqueront en fonction des spécificités et du Projet de chaque Bourg-Centre concerné.

Les Contrats pluriannuels "*Bourgs-Centres Occitanie*" ont vocation à constituer un sous-ensemble du Contrat Territorial Occitanie.

La Région pourra ainsi soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, la Région s'attachera à apporter des réponses appropriées aux spécificités du Bourg-Centre pour accompagner les initiatives définies comme prioritaires pour le développement du Bourg-Centre et son bassin de vie. Dans ce cadre, les projets qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une véritable valeur ajoutée au Projet de développement et de valorisation, pourront être accompagnés par la Région.

S'agissant du Pays d'Armagnac, 7 communes sont éligibles à ce dispositif, qui se sont engagées avec le concours du PETR du Pays d'Armagnac, des communautés de communes, du Conseil départemental, de la DDT, du CAUE et du Conseil Régional : Condom, Valence-sur-Baïse, Montréal-du-Gers, Cazaubon, Vic-Fezensac, Nogaro et Eauze.

La commune d'Eauze dispose désormais d'un projet de Contrat Bourg-Centre.

M. Michel GABAS, Maire de la commune d'Eauze présente le projet

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 032-200048601-20201130-30112020\_02-DE

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 20 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

- valide le projet de Contrat Bourg-Centre de la commune d'Eauze
- autorise Monsieur le Président à signer ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois  
et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le Président,  
M . Michel GABAS**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Gabas", written over a horizontal line.